FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

seriés 18 - Pigments
(pigments de cadmium)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit

18 266 - jaune de cadmium citron
18 227 - jaune de cadmium clair
18 229 - jaune de cadmium foncé
18 231 - orange de cadmium
18 360 - rouge de cadmium clair
18 361 - rouge de cadmium foncé

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale

Produits pour création de l'art.

Usages déconseillés

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

H. Schmincke & Co. GmbH & Co. KG
Otto-Hahn-Str. 2
D - 40699 Erkrath
Tel. +49 (0) 211-2509-0
Fax. +49 (0) 211-2509-497
info@schmincke.de
www.schmincke.de

Service responsable de l´information

Schmincke-laboratoire:
lun-jeu 8.00-16.30; ven. 8.00-13.30
Tel. +49 (0) 211-2509-474
labor@schmincke.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Renseignements d'urgence	**Appel d'urgence Berlin (24h - counseling en allemand et en anglais)**
Téléphone	**+49 (0) 30-30686790**

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

sans marquage distinctif

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette (CLP)

Mention d'avertissement

Mentions de danger

sans marquage distinctif

Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les poussières.

2.3 Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Spécification chimique

pigment

Numéro CAS	
EINECS / ELINCS / NLP	
Numéro d´identification UE	
Numéro de commerce international	
Numéro d'enregistrement REACH	
N° RTECS	
Code DG-EA (Hazchem)	
Numéro CI	18 226 - PY 35 / 8048-07-5; 7727-43-7
	18 227 - PY 35 / 8048-07-5; 7727-43-7
	18 229 - PO 20 / 12656-57-4
	18 231 - PO 20 / 12656-57-4
	18 360 - PO 20 / 12656-57-4
	18 361 - PR 108 / 58339-34-7; 7727-43-7

3.2 Mélanges

Indications complémentaires

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales

En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

En cas d'inhalation

En cas de symptômes allergiques, en particulier au niveau des voies respiratoires, appeler immédiatement un médecin.

Contact avec la peau

Laver avec du savon et beaucoup d'eau. Peut provoquer une sensibilisation chez les sujets sensibles. Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.

Contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. En cas d'une irritation persistante, consulter un médecin.

Ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau. En cas de malaises, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Agents d´extinction appropriés

Le produit est ininflammable. Les moyens d'extinction seront donc choisis en fonction de l'environnement.

Agents d´extinction déconseillés pour des raison de sécurité

eau Jet d'eau à grand débit,

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: oxydes de soufre, Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de protection en cas d´incendie

Indications complémentaires

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

6.2 précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une introduction dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Recueillir mécaniquement. Eliminer le résidu avec beaucoup d'eau.

Indications complémentaires

6.4 Référence à d'autres sections

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation

Respecter les mesures de précaution usuelles lors de la manipulation de produits chimiques. Éviter la formation de poussière. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Protection contre l´incendie et les explosions

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement

Conserver le récipient bien fermé.

Conseils pour le stockage en commun
Classe de stockage
Indications

diverses

Protéger de l'humidité.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune mesure particulière si le stockage et la manipulation sont appropriés.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire

En cas de dégagement de poussières, porter un masque anti-poussière.
Appareil avec filtre à particules (EN 143)

Protection des mains

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

Protection oculaire

En cas de dégagement de poussière: lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166

Protection corporelle

Porter un vêtement de protection approprié. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

Mesures générales de protection et d´hygiène

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	Poudre		
Couleur	-		
Odeur	sans odour		
	min	**max**	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition			
Point de fusion/point de congélation			
Point éclair/plage d´inflammabilité			
Inflammabilité			
Température d´ignition			
Température d'auto-inflammabilité			
Limites d´explosibilité			
Indice de réfraction			
Coefficient de partage: n-octanol/eau			
Danger d´explosion			
Tension de vapeur			
Densité	3 - 5 g/ml		20 °C
Valeur pH	0	0	
Viscosité dynamique de			
Viscosité dynamique à			
Viscosité cinématique de			
Viscosité cinématique à			

9.2 Autres informations

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2 Stabilité chimique

Le produit reste stable dans les conditions normales de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

10.4 Conditions à éviter

forte chaleur

En cas d'un fort échauffement ou d'un incendie il peut se former des gaz toxiques.

10.5 Matières incompatibles

acides forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Acide sulfhydrique

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

DL50(Rat): > 5000 mg/kg

Les indications proviennent d'ouvrages de référence et de la litérature.

En cas d'inhalation

Aucune donnée disponible

Ingestion

Aucune donnée disponible

Contact avec la peau

Aucune donnée disponible

Contact avec les yeux

Aucune donnée disponible

Expériences tirées de la pratique

Remarques générales

Tests toxicologiques

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

Classe de risque pour le milieu aquatique 1

Numéro de catalogue

Remarques générales

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses

Le produit est partiellement biodégradable.

Besoins en oxygène

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)

Coefficient de partage: n-octanol/eau

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Autres effets nocifs

Remarques générales

Effets toxiques sur l´environnement

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchet

080112	080112 déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 080111
Recommandation	

Conditionnement

Code de déchet
Recommandation

Indications diverses

Evacuer vers une usine d'incinération pour déchets spéciaux en respectant les réglementations administratives.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR, ADN	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
IMDG, IATA	

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, ADN
IMDG
IATA

14.4 Groupe d'emballage

14.5 Dangers pour l'environnement

Marine Pollutant - IMDG

Marine Pollutant - ADN

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Code: ADR/RID
Classe de danger
Etiquette de danger ADR
Quantités limitées
Conditionnement: Instructions
Conditionnement: Dispositions particulières
Réglementations particulières pour le conditionnement groupé
Réservoirs mobiles: Instructions
Réservoirs mobiles: Dispositions particulières
Codification réservoirs
Restriction concernant les tunnels
Remarques
EQ
Dispositions particulières

Transport par voie fluviale

Etiquette de danger
Quantités limitées
Transport autorisé
Equipement nécessaire
Aération
Remarques
EQ

Dispositions particulières

Transport maritime

Numéro EmS
Dispositions particulières
Quantités limitées
Conditionnement: Instructions
Conditionnement: Dispositions particulières
IBC: Instructions
IBC: Réglementations
Instructions réservoirs IMO
Instructions réservoirs UN
Instructions réservoirs Dispositions particulières
Stowage and segregation
Properties and observations
Remarques
EQ

Transport aérien

Hazard
Passenger
Passenger LQ
Cargo
ERG
Remarques
EQ
Special Provisioning

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales

Europe

Teneur en VOC [%]
Teneur en VOC [g/L]
Autres informations, restrictions et dispositions légales

Allemagne

Classe de stockage
Classe de risque pour le milieu aquatique 1
Numéro de catalogue
Décret relatif aux défaillances
Indications relatives à une limitation de la durée de travail
Autres informations, restrictions et dispositions légales

Danemark

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Hongrie

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Grande-Bretagne

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Suisse

Teneur en VOC [%]

0

Autres informations, restrictions et dispositions légales

EUA

Autres informations, restrictions et dispositions légales
Federal Regulations
State Regulations

Japon

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Canada

Autres informations, restrictions et dispositions légales

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations diverses

Mentions de danger (CLP)

Informations diverses

Les informatrions sont fondrées sur nos connaissances d'aujourd'hui et elles décrivent les besoin de sécurité de notre produit en utilisation courante et comme décrit. Une valable assurance juridique de propriétés ou aptitudes pour certaines mises en action précisées ne se dérive pas de nos indictions c'est pourquoi nous recommandons d'accorder les applications de produit dans les conditions désirés et les vérifier expérimentaux. Pour ces raison nous ne pouvons ni garantir pour les propriétés de produits ni être responsable pour les dégâts provoqués par l'utilisation de nos produits.

Littérature

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

Raison des dernières modifications

Indications diverses

Les informations de cette fiche de données techniques ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour.
Elles ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.